

|                        |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE     |
| -----                  |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution  
ou annotation

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du  
4 septembre  
2012

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 4 septembre 2012 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Lise Bouchard-Lambert et Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du  
4 septembre  
2012

### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 septembre 2012

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *REMISE DES CERTIFICATS DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT BENEVOLE*
- 4 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 6 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 7 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 7.1 Présentation des comptes
  - 7.2 Formation ADMQ
  - 7.3 Colloque de zone
  - 7.4 Installation d'un réseau privé sans fil
- 8 *TRANSPORT*
  - 8.1 Invitation pour le déneigement des entrées et des stationnements municipaux
  - 8.2 Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- 9 *HYGIENE DU MILIEU*
  - 9.1 Participation à la Journée Normand-Maurice 2012
- 10 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
  - 10.1 Adoption du règlement 304 modifiant le règlement 124 afin de modifier la zone 35Rc pour 35C, d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35C et d'agrandir la zone 35C à même la zone 34la
  - 10.2 Adoption du règlement 306 modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 34la.
  - 10.3 Adoption du règlement 308 décrétant l'ouverture du prolongement des rues Beaudoin, Laurier et Saint-Pierre
  - 10.4 Formation pour l'inspecteur municipal adjoint
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 11.1 Changement d'une porte au Centre des loisirs
- 12 *SANTE ET BIEN-ETRE*
  - 12.1 Appui au projet «Un abri pour une qualité de vie bien remplie»
- 13 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 14 *VARIA*
  - 14.1 Service des collations pour les enfants ORAPÉ
  - 14.2 Tournoi de golf du Relais pour la vie
  - 14.3 Colloque de la Fondation rues principales
  - 14.4 Demande de contribution à la «Journée internationale des personnes âgées»
  - 14.5 Demande de contribution de la Légion Royale Canadienne
- 15 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 16 *LEVEE DE LA SEANCE*

|                        |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE     |
| -----                  |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



|  |   |                               |                      |  |                     |                           |                      |
|--|---|-------------------------------|----------------------|--|---------------------|---------------------------|----------------------|
| Ouverture de la séance                                 | Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.   |                               |                      |  |                     |                           |                      |
| 209-08-2012<br>Adoption de l'ordre du jour             | <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b><br/> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>  |                               |                      |  |                     |                           |                      |
| 210-08-2012<br>Inversion de l'ordre du jour            | <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b><br/> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>  |                               |                      |  |                     |                           |                      |
| 211-08-2012<br>Présentation des comptes                | <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT</b><br/> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table data-bbox="358 1225 1284 1338"> <tr> <td>Chèques numéros 10821 à 10853</td> <td style="text-align: right;"><b>478 014.73 \$</b></td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectuées par la directrice générale</td> <td style="text-align: right;"><b>28 098.57 \$</b></td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td style="text-align: right;"><b>506 113.30 \$</b></td> </tr> </table> <p><b>ADOPTÉE</b></p> | Chèques numéros 10821 à 10853 | <b>478 014.73 \$</b> | Autres paiements effectuées par la directrice générale | <b>28 098.57 \$</b> | Grand total des paiements | <b>506 113.30 \$</b> |
| Chèques numéros 10821 à 10853                          | <b>478 014.73 \$</b>  |                               |                      |  |                     |                           |                      |
| Autres paiements effectuées par la directrice générale | <b>28 098.57 \$</b>   |                               |                      |  |                     |                           |                      |
| Grand total des paiements                              | <b>506 113.30 \$</b>  |                               |                      |  |                     |                           |                      |
| 212-08-2012<br>Formation ADMQ                          | <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX</b><br/> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la formation «Tolérance 0 violence dans les municipalités» à Victoriaville le 7 novembre prochain. La somme requise de 260\$ avant taxes sera puisée au poste Formation et perfectionnement - Adm (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste Frais de déplacement - Adm (02 13000 310).</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>  |                               |                      |  |                     |                           |                      |
| 213-08-2012<br>Colloque de zone ADMQ                   | <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT</b><br/> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer au Colloque de zone de l'ADMQ les 18 et 19 octobre prochain. Les frais d'inscription de 100.00\$ seront puisés au poste Cotisation, congrès – Adm. (02 13000 494) et le kilométrage au poste Frais de déplacement - Adm (02 13000 310).</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>   |                               |                      |  |                     |                           |                      |
| 214-08-2012<br>Installation d'un réseau privé sans fil | <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b><br/> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un réseau privé sans fil par Québec Internet pour la somme de 8 940.97\$ TVQ incluse.</p> <p>QUE la somme de 8 940.97\$ soit empruntée au fonds de roulement et remboursée sur une</p>   |                               |                      |  |                     |                           |                      |

|                        |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE     |
| -----                  |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



période n'excédant pas 5 ans.

### ADOPTÉE

**215-08-2012**  
Invitation pour le déneigement des entrées et des stationnements municipaux

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil autorise la directrice générale à demander, par appel d'offres dans le bulletin municipal, des soumissions pour le déneigement des entrées et stationnements municipaux, soit : au bureau municipal, au garage municipal, au réservoir, pour la façade et le stationnement du Centre des loisirs et à l'Édifice Saint-Louis pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ;

QU'un prix à l'heure soit également demandé pour les diverses demandes de déneigement supplémentaires qui surviendraient durant la saison ;

### ADOPTÉE

**216-08-2012**  
Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2011, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales ;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC ;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

#### **EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la municipalité de Lyster demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 24 247.91\$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable ;

QUE la municipalité de Lyster entend réaliser les travaux suivants : Asphaltage du rang 8 ouest, du rang 10 et de la route Beaulieu ;

QUE la municipalité de Lyster s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

### ADOPTÉE

**217-08-2012**  
Participation à la Journée

#### **SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

|                        |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE     |
| -----                  |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Normand-  
Maurice 2012

QUE la municipalité participera à la Journée Normand-Maurice qui aura lieu le samedi 13 octobre 2012 moyennant certains frais qui seront autorisés ultérieurement.

### ADOPTÉE

La directrice générale explique le projet de règlement.

**218-08-2012**  
Adoption du règlement 304 modifiant le règlement 124 afin de modifier la zone 35Rc pour 35C, d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35C et d'agrandir la zone 35C à même la zone 34la

ATTENDU que la période d'approbation référendaire se déroulait du 6 au 16 août 2012 et qu'aucune demande n'a été présentée de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës ;

ATTENDU que le règlement est donc réputé approuvé par les personnes intéressées ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement 304 afin de modifier la zone 35Rc pour la zone 35C, d'agrandir la zone 35C à même la zone 34la, et d'agrandir la zone 37 Ra/C à même la zone 35C».

### ADOPTÉE

La directrice générale explique le projet de règlement.

**219-08-2012**  
Adoption du règlement 306 modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 34la

ATTENDU que la période d'approbation référendaire se déroulait du 6 au 16 août 2012 et qu'aucune demande n'a été présentée de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës ;

ATTENDU que le règlement est donc réputé approuvé par les personnes intéressées ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement 306 modifiant le règlement 124 afin d'agrandir la zone 33 R/C à même la zone 34la».

### ADOPTÉE

### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**220-08-2012**  
Adoption du règlement 308 décrétant l'ouverture du prolongement des rues Beaudoin, Laurier et Saint-Pierre

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement numéro 308 décrétant l'ouverture du prolongement des rues Beaudoin, Laurier et Saint-Pierre».

### ADOPTÉE

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**221-08-2012**  
Formation pour l'inspecteur municipal adjoint

QUE le conseil municipal accepte que l'inspecteur municipal adjoint participe à deux formations offertes par COMBEQ et la FQM, soit «Règlement sur le captage des eaux souterraines» offerte le 3 octobre à Québec, pour la somme de 240\$ plus taxes qui sera puisée au poste Formation – distribution (02 41300 454) et «Le zonage agricole» offerte les 16 et 17 octobre à Saint-Hyacinthe, pour la somme de 450\$ plus taxes qui sera puisée au poste Formation – Voirie (02 32000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.

|                        |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE     |
|                        |
|                        |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



|   |  |
|---|--|
| <p><b>222-08-2012</b><br/>Changement<br/>d'une porte au<br/>Centre des loisirs</p>                            | <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT</b><br/><b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation par Vitrierie Michel Lavigne, d'une porte extérieure neuve pour le gymnase au Centre des loisirs. La somme de 1 150\$ plus taxes sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).</p> |
| <p><b>223-08-2012</b><br/>Achat de matériel<br/>pour le Gymlyst</p>   | <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b><br/><b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de matériel pour le Gymlyst chez Stak Fitness, pour un montant de 2 130.21\$ taxes incluses. La somme sera puisée au poste Ent. rép. Appareils (02 70195 526).</p>  |
| <p><b>224-08-2012</b><br/>Appui au projet<br/>«Un abri pour<br/>une qualité de vie<br/>bien remplie»</p>      | <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT</b><br/><b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</b></p> <p>QUE le conseil municipal appuie le projet «Un abri pour une qualité de vie bien remplie» présenté par l'OMH de Lyster dans le cadre du programme «Nouveaux horizons pour les aînés».</p>   |
| <p>Période de<br/>questions</p>   | <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>  |
| <p><b>225-08-2012</b><br/>Service des<br/>collations pour<br/>les enfants<br/>ORAPÉ</p>                       | <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b><br/><b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal approuve le paiement de 500\$ pour le services des collations d'ORAPÉ. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>  |
| <p><b>226-08-2012</b><br/>Contribution à la<br/>«Journée<br/>internationale<br/>des personnes<br/>aînées»</p> | <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX</b><br/><b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal approuve le paiement de 50\$ à la Table des aînés de la MRC de l'Érable pour l'organisation de la «Journée internationale des personnes aînées. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>            |
| <p><b>227-08-2012</b><br/>Adoption du<br/>procès verbal<br/>séance tenante</p>                                | <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b><br/><b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p>  |
| <p><b>228-08-2012</b><br/>Levée de la<br/>séance</p>  | <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b><br/><b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p>   |

|                        |
|------------------------|
| INITIALES DU MAIRE     |
| -----                  |
| INITIALES DU DIR. GÉN. |

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE cette séance soit levée à 20 h 45.

### **ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4<sup>e</sup> jour de septembre 2012

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière